

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020, À 19 HEURES 25, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

329-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance par le biais des médias sociaux, étant donné que le contexte actuel de pandémie force le conseil municipal à siéger à huis clos.

330-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 7 décembre 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de novembre 2020 - (2e partie)
8. Autorisation de paiement - Factures supérieures à 25 000 \$
9. Radiation des mauvaises créances
10. Adoption du budget révisé 2020 de l'OMHMC
11. Adoption du règlement 567-2020 - Taxation 2021
12. Achat regroupé - Abat-poussière 2021
13. Support aux fonds municipaux
14. Aide financière - Relais motoneige en période COVID
15. Officialisation d'embauche - Inspecteur en bâtiment et autorisation de signature
16. Entente de service pour le partage d'un(e) inspecteur(trice) en bâtiment et environnement
17. Correspondance
18. Rapport des élus
19. Questions du public
20. Varia
21. Prochaine assemblée publique le 18 janvier 2021
22. Levée de l'assemblée

331-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

332-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU 7 DÉCEMBRE
2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2020, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

333-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

334-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Centre de Ressources pour Hommes	
Aide financière pour la campagne 2020-2021	100 \$
Motoneige Grands Jardins	5 100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

335-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2020 - (2E PARTIE) :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé la deuxième partie des comptes du mois de novembre 2020 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter la deuxième partie des comptes du mois de novembre 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés de la 2e partie du mois de novembre 2020, pour un montant de 49 512.65 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER 11.2-2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

336-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES
SUPÉRIEURES À 25 000 \$:

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2020-11-24	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement 2020-2021	50 397.39 \$
2020-12-20	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement 2020-2021	50 397.39 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

337-2020

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES :

CONSIDÉRANT l'existence de créances jugées irrécouvrables, et ce, malgré l'application de mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont munies d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas justifié d'engager des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la radiation des créances irrécouvrables totalisant 290.11 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

338-2020

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE
L'OMHMC :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

a) Que la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 172 843 \$ et des dépenses de 440 922 \$, résultant en un déficit à répartir de 268 079 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers # 1684 et # 2669.

b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 26 808 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 9 000 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

339-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 567-2020 -
TAXATION 2021 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 567-2020 concernant la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

340-2020

ACHAT REGROUPÉ - ABAT-POUSSIÈRE 2021 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités, soit 50 000 litres;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021.

- b) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.
- c) Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.
- d) Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.
- e) Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.
- f) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

341-2020

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90,92 et suivant), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

ATTENDU qu'une entreprise a présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

ATTENDU que cette entreprise a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement Économique (CDE) du secteur GEANT;

ATTENDU que la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme de 33 000 \$, dont la contribution de Normandin s'élève à 11 000 \$ provenant du ~~Fonds de Développement Territorial (FDT)~~; surplus accumulé de la Ville;

Modifié par
rés. 2021-38
Le 2021-02-15

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la Ville de Normandin accepte de verser une aide financière de 11 000 \$, provenant du ~~FDT~~*à l'entreprise concernée. *surplus accumulé de la Ville*

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

342-2020

AIDE FINANCIÈRE - RELAIS MOTONEIGE EN PÉRIODE COVID :

CONSIDÉRANT que le Site touristique de la Chute à l'Ours offre de l'hébergement;

CONSIDÉRANT que le relais de motoneige du Site touristique de la Chute à l'Ours est situé à la porte d'entrée de la Passerelle du 49e;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que notre relais est en fonction depuis déjà deux ans et que nous ne voulons pas perdre de clientèle;

CONSIDÉRANT que la situation sanitaire ne nous permet pas d'ouvrir le restaurant, mais que nous désirons rendre accessible notre bâtiment afin que les motoneigistes et les personnes qui viennent faire de la raquette puissent se réchauffer et utiliser les installations sanitaires;

CONSIDÉRANT que l'ouverture du relais permettra d'offrir vingt-huit (28) heures de travail par semaine à notre responsable du restaurant et ainsi consolider un emploi;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est offerte par la MRC de Maria-Chapdelaine afin de combler une partie du salaire de la ressource qui sera affectée au Relais;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin autorise M. Mario Fortin, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, une convention d'aide financière au relais de motoneige pour l'hiver 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

343-2020

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE - INSPECTEUR
EN BÂTIMENT ET AUTORISATION DE
SIGNATURE :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que la candidature d'Isabelle Poirier répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT que ce poste sera éventuellement appelé à être aboli à la Ville de Normandin et que la Régie intermunicipale GEANT procédera, lorsqu'elle aura reçu son accréditation, à l'embauche de ressources en inspection municipale pour combler les besoins des municipalités du secteur;

CONSIDÉRANT qu'une entente sera conclue avec les municipalités de Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines et Girardville, en vertu de laquelle la Ville leur fournira une prestation de services en inspection, selon la répartition suivante des heures:

Saint-Thomas-Didyme:	14 heures / semaine
Saint-Edmond-les-Plaines:	7 heures / semaine
Girardville:	14 heures / semaine

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal entérine l'engagement d'Isabelle Poirier au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.
- b) Qu'Isabelle Poirier soit également autorisée à signer les certificats d'autorisation et permis ainsi que les constats d'infractions pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

344-2020

ENTENTE DE SERVICE POUR LE PARTAGE
D'UN(E) INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET
ENVIRONNEMENT :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a, à son emploi, deux (2) inspecteurs en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines et Girardville se sont entendues avec la Ville afin que cette dernière leur fournisse une prestation de services en inspection, selon la répartition suivante des heures:

Saint-Thomas-Didyme:	14 heures / semaine
Saint-Edmond-les-Plaines:	7 heures / semaine
Girardville:	14 heures / semaine

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente qui en confirme les modalités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin conclut une entente avec les municipalités de Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines et Girardville pour la fourniture d'une prestation de services en inspection en bâtiment et environnement.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

345-2020

CORRESPONDANCE :

Aucune

346-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

347-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

348-2020

VARIA :

Aucun

349-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 18
JANVIER 2021 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

350-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière